



Formalités d'inscription à l'examen de la licence d'agent sportif du Tennis 2016

La licence d'agent sportif est demandée par une personne physique.

La demande de licence est présentée sous forme de **lettre recommandée avec avis de réception**, obligatoirement accompagnée des éléments et pièces énumérés ci-après :

a) Les noms, prénoms, date et lieu de naissance, nationalité, numéro de téléphone du candidat, la (les) discipline(s) sportive(s) pour la(les)quelle(s) la licence d'agent sportif est sollicitée, ainsi que les conditions d'exercice de l'activité à laquelle il est prétendu ;

b) Si le candidat a déjà constitué une société ou toute forme de personne morale en vue de l'exercice de la profession d'agent sportif du tennis, ou si celle-ci est en cours de constitution, copie des statuts de ladite société et de l'extrait RCS ou du document officiel d'enregistrement ou d'immatriculation de ladite personne morale ;

c) Si le candidat envisage d'exercer l'activité d'agent sportif en qualité de préposé d'une société ou d'une quelconque personne morale, copie des statuts et de l'extrait RCS ou du document officiel d'enregistrement ou d'immatriculation de ladite personne morale ;

d) Un justificatif de domicile (avis d'imposition, quittance EDF, facture de téléphone) de moins de trois mois ;

e) Un curriculum vitae indiquant, notamment, les fonctions exercées par le candidat en matière d'activités physiques et sportives ;

f) Une déclaration sur l'honneur du candidat, établie sur un formulaire fourni par la FFT par laquelle il atteste n'être atteint par aucune des incompatibilités et incapacités visées aux articles L. 222-9 et L. 222-11 du code du sport, et par laquelle il s'engage à respecter ces dispositions ;

g) deux photos d'identité ;

h) le cas échéant et pour pouvoir prétendre à la dispense de l'évaluation mentionnée à l'article R. 222-18 du Code du sport, le justificatif de l'obtention et de la détention dans une autre discipline, d'une licence d'agent sportif au sens des textes légaux et réglementaires régissant l'activité d'agent sportif ;

i) Un chèque d'un montant de 500 € (cinq cents euros) établi à l'ordre de la FFT, pour participation aux frais d'instruction de la demande et d'organisation matérielle de l'examen. La date limite d'envoi des dossiers de candidature pour la session 2016 est fixée au **mercredi 22 septembre 2016** (cachet de la poste faisant foi).

Les dossiers de candidature sont à envoyer à l'adresse suivante : Fédération Française de Tennis, Commission des agents sportifs, 2, avenue Gordon Bennett, 75016 PARIS.